

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf, le **douze novembre à vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, GRIGNON, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, CHARDON, NOTREAMI CHENIER, LUTELLIER, PAQUIER, CORNU, MORGANT, LEPETIT, LEPOUZE, MOREAU, CHAUVEAU, FILLATREAU, MAUPOINT, BONNARGENT, LEDUC.

Excusés : Mme TREBOUET (pouvoir à Mme TURBAN), M. BEAUTRU (pouvoir à Mme JEUSSET) HOUALARD (pouvoir à M. LEDUC) Mme RIVET-COURSIMAUULT (pouvoir à Mme BONNARGENT) – Mme HEMERY (pouvoir à Mme MAUPOINT).

Secrétaire : M. LEPETIT.

----- oOo -----

Observations sur le précédent procès verbal : Monsieur le Maire précise, à propos de l'attribution du vide grenier, que l'ALDP avait décliné l'offre l'année dernière.

I- CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

La Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau a effectué pour le compte des communes membres une consultation en vue du choix d'un prestataire pour l'envoi par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations et arrêtés).

Le prestataire retenu est la société SRCI.

Afin de rendre opérationnel le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le maire à signer avec la préfecture de la Sarthe une convention relative à la transmission dématérialisée des actes

II- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DES GUEMARDIERES

Monsieur le Maire présente les plans du projet et expose le déroulement de la procédure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la signature des marchés suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres remises pour les travaux d'assainissement des Guémardières.

Sont retenus :

Lot n° 1 - Canalisations : H.R.C pour un montant de 150 232,50 € HT.

Lot n° 2 - Poste de refoulement : M.S.E. pour un montant de 79 500, 00 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal prend une délibération pour solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

III - TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE RD 304

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la signature du marché suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres remises pour les travaux d'adduction d'eau potable de la RD 304 et à une canalisation de refoulement d'assainissement.

Est retenue la S.N.E.R. pour un montant de 199 397,00 € HT dont 27 384,50 € pour la canalisation de refoulement.

IV - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 SEPTEMBRE 2007 RELATIVE AUX RATIOS DE PROMOTION DU PERSONNEL

La délibération du 5 septembre 2007 a fixé, pour certains cadres d'emploi un ratio d'avancement de 50 % assorti d'un nombre maximum d'avancement de grades.

Cette disposition prise pour lisser les avancements de grade s'avère inopérante car peu d'agents bénéficient la même année, au sein d'un même cadre d'emploi, d'un avancement de grade. Elle peut par contre s'avérer contraignante et bloquante pour des agents qui ont passé l'examen professionnel d'accès à la 1^{ère} classe et qui ne pourront être nommés dès lors que le ratio sera atteint.

Cette question a été examinée par le CTP le 5 novembre 2009 qui a émis un avis favorable au projet de modification.

Monsieur LEROYER demande l'incidence d'une telle mesure sur les frais de personnel.

Monsieur le Maire : elle est très minime.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération supprimant les restrictions d'avancement de grades fixés par la délibération du 5 septembre 2007 et fixe un ratio de 100 % pour tous les cadres d'emploi.

V - RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports d'activité 2008 de la Communauté de Communes.

VI-ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE CORLEVE

Un fossé a été creusé voici plusieurs années sur le chemin de Corlevé pour l'écoulement des eaux. Ce fossé passe sur un terrain privé appartenant aux consorts METAIS.

Ce terrain devant prochainement faire l'objet d'une cession le Conseil Municipal décide de procéder, après bornage, à l'acquisition d'une bande de terrain, de sorte à ce que le fossé se trouve transféré sur une propriété communale.

L'étude notariale de Parigné l'Evêque sera chargée de la préparation des actes à intervenir.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RIBAMBELLE

Monsieur LEROYER rappelle que « La Ribambelle » fait une demande de subvention de 93 000 euros. Un acompte de 85 000 euros a été versé.

L'assemblée générale de l'association ayant été déplacée fin novembre, l'examen de ce point de l'ordre du jour est reculé à la séance du 15 décembre. La commune ne dispose toujours pas des comptes 2008.

Monsieur LEROYER pense que la durée d'établissement des comptes de La Ribambelle est trop longue mais il ne veut pas anticiper sur le débat de la prochaine séance.

Madame TURBAN fait part de sa désapprobation au sujet des rapports entre La Ribambelle et la Mairie. Elle ne comprend pas pourquoi cette association ne fonctionne pas comme les autres. Elle rappelle que le montant des subventions est conséquent et que La Ribambelle en consomme une part importante. Elle insiste sur le fait que la Municipalité n'est pas à l'origine de cette perte de temps.

VIII- PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DE LA BASSE GOULANDIERE

Madame JEUSSET présente une synthèse du travail du C.P.N.S. Ce rapport sera présenté à la Région le 14 décembre. Le dossier est consultable en mairie.

Monsieur LEDUC demande des précisions quant au financement des actions.

Madame JEUSSET précise que les financements actuels sont assurés jusqu'en 2015. Après cette date l'entretien sera plus léger compte tenu du travail qui aura été fait précédemment.

Madame MAUPOINT trouve le dossier très bien fait mais souhaiterait une estimation prévisionnelle des coûts après 2015.

Madame PAQUIER demande si Monsieur et Madame LEMARCHAND sont conscients de l'avenir du site.

Le CPNS les tient informés régulièrement et dans le plan d'action il y a des mesures compensatoires par rapport aux contraintes demandées.

IX- TARIF AUTO SCOOTERS

Les gérants du manège des auto scooters se plaignent d'une baisse de fréquentation due au déplacement de la date de la foire. Il est proposé, à titre exceptionnel, de créer un tarif de 80 € au lieu de 110 € pour l'année 2009, afin de compenser ce manque à gagner. Le Conseil Municipal retient cette proposition.

X - AVENANT AU MARCHE DE POSE DES FENETRES DE L'HOTEL DE VILLE

L'avant projet d'aménagement d'un ascenseur pour l'hôtel de ville intégrait la suppression de trois fenêtres. Le nouveau schéma établi par l'architecte permettra d'installer l'ascenseur sans procéder à cette suppression.

En conséquence, le Conseil Municipal prend une délibération autorisant la signature d'un avenant pour travaux supplémentaires pour la pose de trois fenêtres supplémentaires pour un montant de 6 543,12 € TTC. Compte tenu du fait que cet avenant excède 5% du marché la commission d'ouverture des plis a été amenée à donner son avis.

XI - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, le Conseil Municipal à l'unanimité prend une délibération créant, à effet du 1^{er} décembre 2009 un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

XI I- PROLONGATION DE DELAI POUR LES TRAVAUX DU CARREFOUR DE LA PERRIERE

Lors de la séance du 15 octobre 2009, le Conseil Municipal a pris une délibération pour la passation d'un avenant pour travaux supplémentaires. Afin de permettre le règlement de ces travaux le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions, prend une délibération prolongeant le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 novembre 2009.

XIII- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX ROUTE DE CHALLES

Comme pour les travaux de la 1^{ère} tranche le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, pour la 2^{ème} phase des travaux de la Route de Challes la signature d'une convention avec le Conseil Général fixant les modalités de réalisation, d'entretien et de financement de l'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHARDON signale le gravillonnage excessif route de Changé.

- Monsieur le Maire : il faudra que ce soit balayé après stabilisation.
- Monsieur Chauveau suggère que l'on avance le panneau signalant la partie gravillonnée
- Monsieur le Maire : « on peut en remettre un si nécessaire »

Madame MAUPOINT rappelle la demande relative aux travaux en régie.

- Le document est en cours de préparation.

Madame PAQUIER transmet les remerciements de plusieurs parignéens au sujet de l'aménagement de l'allée du cimetière, travaux dont elle rappelle qu'elle les demandait depuis deux mandats.

Madame TURBAN rappelle la soirée « contes » du 13 novembre.

Madame JEUSSET évoque la démonstration d'élagage à la Basse Goulandière le 28 novembre et l'exposition sur les arbres têtards.

Madame GRIGNON rappelle la collecte de la Banque Alimentaire les 27, 28 et 29 novembre.

Séance levée à 22 heures 15.